



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-16 modifiant le Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de l'ex- Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification du plan des affectations du sol**

Le plan des affectations du sol auquel réfère l'article 2.1.2.1 de l'annexe « A » du Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifié par la création d'une aire d'affectation « commerciale locale » à même une partie d'une aire d'affectation « expansion résidentielle » et d'une aire d'affectation « commerciale artérielle » et par la modification des limites d'une zone pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 3 juillet 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 AOÛT 2006